



Pension de reversion beneficiaires

Par **ms2b**, le **10/05/2009** à **13:39**

Bonjour,

Je vis en concubinage depuis 30 ans avec 2 enfants; auparavant j'ai été marié 2 ans (divorcé en 1978; mon ex femme s'est remarié depuis.)

En cas de décès qui toucherait actuellement ma pension de réversion ?

Si je me marie avec ma concubine de 30 ans de vie commune, toucherait-elle toute la pension de réversion ou sinon quelle serait sa part de pension de réversion?

En vous remerciant par avance
cordialement